

Montréal, le 12 février 2021

Par dépôt électronique (SDÉ)

À : Tous les participants

**Objet : Demande d'adoption de normes de fiabilité
Dossier de la Régie : R-4001-2017 Phase 2**

Chers confrères

La Régie de l'énergie (la Régie) a pris connaissance du dépôt de la version ré-amendée de la demande du Coordonnateur de la fiabilité au Québec du 29 janvier 2021.

Par la présente, la Régie vous informe qu'elle entame son délibéré.

Veuillez agréer l'expression de nos sentiments distingués.

(S) Véronique Dubois

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/nl